

RCS : LIBOURNE Code greffe : 3303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIBOURNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00528 Numéro SIREN : 798 615 431 Nom ou dénomination : A.C.C. Renovations
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2021 sous le numéro de dépôt 2413

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE

36 rue Victor Hugo / BP 195 / 33 504 LIBOURNE Cedex
tél : 07-69-20-25-76 / mail : rce@greffe-tc-libourne.fr

POSEIDON AGENCE REXCO
Vignolles
1255 route de Jonzac Marcillac
33860 Val de Livenne

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : A.C.C. Renovations

Numéro RCS : 798 615 431

Numéro Gestion : 2013B00528

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse 9 les Thibauts

: 33860 Reignac

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2020

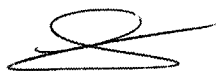
Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposés le : 19/05/2021

Sous le numéro : 2413

Délivré à Libourne le 26 mai 2021

La Greffière,



Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

①

Désignation de l'entreprise		ACC RENOVATIONS		Néant ☐					
Adresse de l'entreprise		9 LES THIBAUTS		33860					
SIRET		7 9 8 6 1 5 4 3 1 0 0 0 1 1		ARRIVE AU GREFFE LE REIGNAC 10/03/2021 Greffe du Tribunal de commerce de Libourne					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *					
		1 2							
				Exercice N clos le					
				31 12 2020					
ACTIF				Brut		Amortissements – Provisions		Net	
				1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *		028	65 498	030	17 327	48 171		
	Immobilisations financières * (1)		040		042				
	Total I (5)		044	65 498	048	17 327	48 171		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052			
		Marchandises *		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070				
		Autres * (3)	072		074				
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	1 287	086		1 287		
	Charges constatées d'avance *		092		094				
	Total II		096	1 287	098		1 287		
	Total général (I + II)		110	66 785	112	17 327	49 458		
PASSIF								Exercice N NET	
								1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120	8 000	
	Écarts de réévaluation						124		
	Réserve légale						126		
	Réserves réglementées *						130		
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	)	132		
	Report à nouveau						134	(20 255)	
	Résultat de l'exercice						136	2 570	
	Provisions réglementées						140		
	Total I						142	(9 684)	
Provisions pour risques et charges						Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156	54 452	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166	1 384	
	Autres dettes		(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	3 307	)	172	3 307
REVENUS	Produits constatés d'avance						174		
	Total III						176	59 142	
	Total général (I + II + III)						180	49 458	
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation du déclarant : ACC RENOVATIONS

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		
		Autres		
	Immobilisations corporelles		48 171	51 495
	Immobilisations financières			
Total I			48 171	51 495
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés		
		Autres		
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		1 287	105
	Charges constatées d'avance			
	Total II		1 287	105
Total général (I + II)			49 458	51 600
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		8 000	8 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		(20 255)	(22 697)
	Résultat de l'exercice		2 570	2 442
	Provisions réglementées			
	Total I		(9 684)	(12 255)
Provisions pour risques et charges				
Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		54 452	59 364
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		1 384	1 384
	Autres dettes		3 307	3 107
	Produits constatés d'avance			
	Total III		59 142	63 854
Total général (I + II + III)			49 458	51 600

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS ACC RENOVATIONS		Néant ☐ *	
						Exercice N clos le	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		31 12 2020	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons	215		214	
		Services *	intracommunautaires	217		218	10 070
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	10 070
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	1 766
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *		243	127	244	1 004
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	3 324
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		}	262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)						264
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	3 977
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	1 407
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		}	300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	2 570
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	2 570	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324			
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (44 undecies)	990		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346			350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2						352	2 570
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356				
	Déficits antérieurs reportables *(2...442)... dont imputés sur le résultat :				360	2 570	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2						370	372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

N° 2033-B

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : ACC RENOVATIONS

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens services	10 070	9 810
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	10 070	9 810
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	1 766	1 403
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 004	1 009
	Rémunérations du personnel		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		
	Dotations aux amortissements	3 324	3 324
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		140
	Total des charges d'exploitation (II)	6 093	5 876

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		3 977	3 935
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)	1 407	1 493
	Charges exceptionnelles (VI)		
	Impôts sur les bénéfices (VII)		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		2 570	2 442

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

③

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS ACC RENOVATIONS						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	10 000	422		424		426	10 000	
	Constructions	430	54 335	432		434		436	54 335	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	1 163	452		454		456	1 163	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	65 498	492		494		496	65 498	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	13 548	522	3 091	524		526	16 639	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	455	542	233	544		546	688	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	14 003	572	3 324	574		576	17 327	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values					
					Court terme*	Long terme				
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
Total	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des Impôts)			Désignation de l'entreprise ACC RENOVATIONS				Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur clients et en cours	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations	Reprises						
Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710	715	2					
Constructions	720	725	3					
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5					
Matériel de transport	750	755	6					
Autres immobilisations corporelles	760	765	7					
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780	
II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	20 255	Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI			995		
Déficits imputés	983	2 570	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)			996		
Déficits reportables	984	17 684						
Déficits de l'exercice	860							
Total des déficits restant à reporter	870	17 684						
IV DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		325			381		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380		
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf Immobilisations)						378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2020

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐*

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 7 9 8 6 1 5 4 3 1

Dénomination de l'entreprise ACC RENOVATIONS

Adresse (voie) 9 LES THIBAUTS

Code postal 3 3 8 6 0

Ville REIGNAC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	80

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mr Nom patronymique CLEMENCEAU Prénom(s) JEROME

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 40

Naissance : Date 16/03/1978 N° Département 33390 Commune BLAYE Pays FR

Adresse : N° 9 Voie LES THIBAUT

Code postal 33860 Commune REIGNAC Pays FR

Titre (2) Mr Nom patronymique CLAUDAUD Prénom(s) STEPHANE

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 40

Naissance : Date 17/12/1975 N° Département 17300 Commune ROCHEFORT Pays FR

Adresse : N° 2 Voie LOT LA MAISONNETTE

Code postal 17210 Commune BUSSAC FORET Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Principes comptables, méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	10 à 25 ans
Agencements et aménagements des constructions	8 à 15 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Matériels et outillage industriels	5 à 10 ans
Autres immobilisations	3 à 5 ans

b) Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée FIFO

c) Titres de placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur achat.

En cas de cession de titres de même nature, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée FIFO

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

d) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux (et en excluant les frais financiers).

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

e) Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées constatées.

--

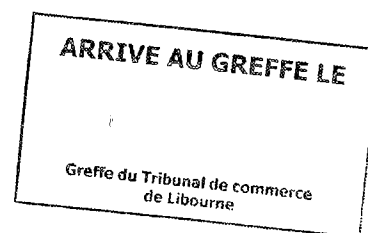
f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

--

A.C.C. Rénovations
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 9, les Thibauts
33860 REIGNAC
798 615 431 RCS Libourne



RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31/12/2020

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Opérations d'achat, vente, construction, rénovation, location de biens immobiliers. Marchand de biens.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE
ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET
PERSPECTIVES D'AVENIR

Il est précisé qu'à court terme, la situation et les perspectives d'avenir de la Société sont les suivantes :
Poursuite de l'activité

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2020 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 10 070 euros contre 9 810 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 2,65 % ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 10 070 euros contre 9 810 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 2,65 % ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 6 093 euros contre 5 876 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 3,71 % ;
- Le résultat d'exploitation ressort à 3 977 euros contre 3 934 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 1,06 % ;

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de -1 407 euros contre -1 493 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 2 570 euros contre 2 441 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,28 % ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 2 570 euros contre un bénéfice de 2 441 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 5,28 % ;

Au 31/12/2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 49 458 euros contre 51 600 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,15 %.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 570 euros de la manière suivante :

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 2 570 euros.**

Affectation

- **A l'apurement des pertes antérieures, soit -20 255 euros.**
- **portant le Solde du report à nouveau de -20 255 euros à -17 685 euros.**

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à -9 684 euros et celui des réserves à 0 euros.

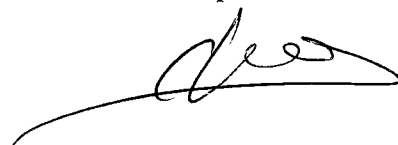
RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

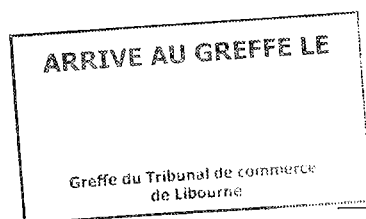
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Notre société n'ayant pas de Commissaire aux comptes, vous entendrez la lecture du rapport spécial de votre président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

Le Président
Stéphane CLAUD





A.C.C. Renovations
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 9, les Thibauts
33860 REIGNAC
798 615 431 RCS Libourne

Procès-verbal des décisions DU PRESIDENT DU 03 mars 2021

Le 03 mars 2021, à 14 heure, au siège,

Le Président, Monsieur Stéphane CLAVAUD, demeurant 2 Lotissement la Maissonnette 17210 BUSSAC FORET,

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'assemblée générale annuelle ordinaire sur les comptes dudit exercice.

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le Président procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2020, de l'inventaire, du bilan, du compte de résultat.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 font apparaître un bénéfice de 2 570 euros.

Le Président précise que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Puis le Président procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice.

Il arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, lesdits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de 10 070 euros et un bénéfice de 2 570 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le président examine ensuite l'affectation du résultat.

Le président décide de proposer à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 570 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 2 570 euros.

Affectation

- A l'apurement des pertes antérieures, soit -20 255 euros.
- Portant le Solde du report à nouveau de -20 255 euros à -17 685 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à -9 684 euros et celui des réserves à 0 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président déclare qu'il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé ou au cours d'exercices antérieurs.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le Président décide de convoquer les associés en assemblée générale ordinaire annuelle le 23 mars 2021 à 14 heure, au siège à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;

Le Président constate qu'il a tout ce qui est nécessaire pour assurer la préparation et la convocation de l'assemblée générale.

RESOLUTIONS

Le Président arrête ensuite le texte des résolutions qui seront proposées au vote des associés.

COMMUNICATION AUX ASSOCIES

Le Président prendra toutes mesures utiles en vue de permettre aux associés d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.

Le Président
Stéphane CLAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane CLAUD', written over a horizontal line.

ARRIVE AU GREFFE LE

Greffe du Tribunal de commerce
de Libourne

A.C.C. Renovations
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 9, les Thibauts
33860 REIGNAC
798 615 431 RCS Libourne

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 23 mars 2021

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT DE
L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 570 euros de la manière suivante :

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 2 570 euros.**

Affectation

- **A l'apurement des pertes antérieures, soit -20 255 euros.**
- **Portant le Solde du report à nouveau de -20 255 euros à -17 685 euros.**

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à -9 684 euros et celui des réserves à 0 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Pour copie certifiée conforme

Le Président
Stéphane CLAUD



ARRIVE AU GREFFE LE

Greffe du Tribunal de commerce
de Libourne

A.C.C. Renovations
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 9, les Thibauts
33860 REIGNAC
798 615 431 RCS Libourne

RAPPORT SPECIAL

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Messieurs,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue

Fait à Reignac.

Le 25/03/2021.

Le Président
Stéphane CLAUD



ARRIVE AU GREFFE LE

Greffier du Tribunal de commerce
de Libourne

**A.C.C. Rénovations
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 9, les Thibauts
33860 REIGNAC
798 615 431 RCS Libourne**

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 23 mars 2021

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

**DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES**

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 570 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 2 570 euros.

Affectation

- A l'apurement des pertes antérieures, soit -20 255 euros.

- Portant le Solde du report à nouveau de -20 255 euros à -17 685 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à -9 684 euros et celui des réserves à 0 euros.

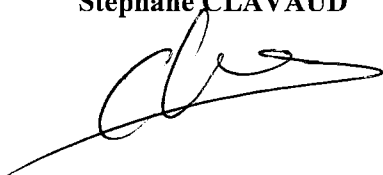
Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME RESOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Stéphane CLAUD



Jérôme CLEMENCEAU



ARRIVE AU GREFFE LE

Greffe du Tribunal de commerce
de Libourne

A.C.C. Rénovations
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 9, les Thibauts
33860 REIGNAC
798 615 431 RCS Libourne

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 23 mars 2021

Le 23 mars 2021, à 14 heure, les associés de la Société A.C.C. Rénovations se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, 9, les Thibauts 33860 REIGNAC, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 03 mars 2021.

Monsieur Stéphane CLAVAUD préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de Séance constate que sont présents :

- Monsieur Stéphane CLAVAUD, demeurant 2 Lotissement la Maissonnette 17210 BUSSAC FORET détenteur de la pleine propriété de 40 actions, quarante actions ;
- Monsieur Jérôme CLEMENCEAU, demeurant 9 Les Thibauts, 33860 REIGNAC détenteur de la pleine propriété de 40 actions, quarante actions ;

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 570 euros de la manière suivante :

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 2 570 euros.**

Affectation

- **A l'apurement des pertes antérieures, soit -20 255 euros.**
- **Portant le Solde du report à nouveau de -20 255 euros à -17 685 euros.**

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à -9 684 euros et celui des réserves à 0 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

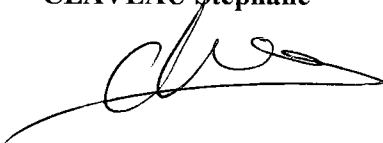
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

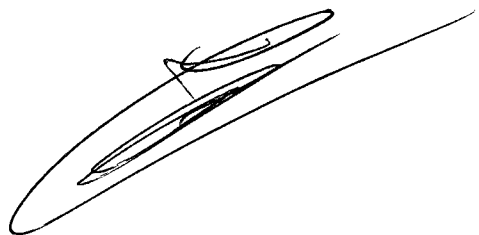
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance déclare la séance levée à 14 heure 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

CLAVEAU Stéphane

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane Claveau', written in a cursive style.

CLEMENCEAU Jérôme

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jérôme Clemenceau', written in a cursive style.